

Nature de l'acte :

DECISION N° 2025 206

Mis en ligne le 24.09.25
Transmis le 24.09.25

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE : RÉAMÉNAGEMENT DE TROIS CONTRATS DE PRÊTS

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu les articles L2337-3 et L.1611-3-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 relative aux délégations du Conseil municipal à Monsieur le Maire, l'autorisant notamment à conclure des avenants destinés à introduire dans le contrat initial d'emprunt une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé ou de consolidation par mise en place de tranche d'amortissement,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

Vu la proposition du Crédit Foncier de France du 26 août 2025,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

D'accepter le réaménagement des trois contrats de prêts du Crédit Foncier de France selon les modalités suivantes :

Prêt n° 0 024.069.W / C 700 932

Capital restant dû après paiement de l'annuité au 30.07.2025 : 199.999,96 €

Date de départ du réaménagement : 30.07.2025

Différé de remboursement du capital : 2 ans

Date de dernière échéance : 30.07.2030

Date de la première annuité d'intérêts : 30.07.2026

Date de la dernière annuité d'intérêts : 30.07.2027

Frais de dossier : 5.000 €

Taux d'intérêt : 3,93% (inchangé)

Base de calcul des intérêts : exact / 360 (inchangé)

Amortissement du capital à compter du 31.07.2028 : constant.

Périodicité : annuelle (inchangée)

Indemnité de remboursement anticipé : actuarielle (inchangée)

Prêt n° 0 030.846.N / C 701 493

Capital restant dû après paiement de la trimestrialité au 01.09.2025 : 1.478.059,60 €
Date de départ du réaménagement : 01.09.2025
Différé de remboursement du capital : 2 ans
Date de dernière échéance : 01.09.2032
Date de la première trimestrialité d'intérêts : 01.12.2025
Date de la dernière trimestrialité d'intérêts : 01.09.2027
Frais de dossier : 5.000 €
Taux d'intérêt : 3,19% (inchangé)
Base de calcul des intérêts : exact / 360 (inchangé)
Amortissement du capital à compter du 01.12.2027 : progressif .
Périodicité : trimestrielle (inchangée)
Indemnité de remboursement anticipé : actuarielle (inchangée)

Prêt n° 0 030.847.P / C 701 495

Capital restant dû après paiement de l'annuité au 02.06.2025 : 675.000 €
Date de départ du réaménagement : 02.06.2025
Différé de remboursement du capital : 2 ans
Date de dernière échéance : 01.06.2037
Date de la première annuité d'intérêts : 01.06.2026
Date de la dernière annuité d'intérêts : 01.06.2027
Frais de dossier : 5.000 €
Taux d'intérêt : 3,58% (inchangé)
Base de calcul des intérêts : exact / 360 (inchangé)
Amortissement du capital à compter du 01.06.2028 : constant.
Périodicité : annuelle (inchangée)
Indemnité de remboursement anticipé : actuarielle (inchangée)

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.



Fait à Lourdes, le 19/09/2025

Le Maire,

Thierry LAVIT